



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 19 février à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., BOULOUMOU M.C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, GACHET P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.  
Excusé : M ANDRÉ L, BACHEREAU P, POCH P, GAILLOT J.P, MICHAUD J.,  
Date de la convocation : 12 février 2015  
Présents : 28  
Secrétaire de séance : David RAFFE.

### **1. APPROBATION PV DU 4 DECEMBRE 2014**

**Adopté à l'unanimité.**

### **2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET OM**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2014 relatif au budget 2014 :

Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2013	213 840,29	Excédent 2013	15 500,61
TITRES 2014	1 937 698,28	TITRES 2014	425 715,52
MANDAT 2014	1 905 679,15	MANDAT 2014	513 417,21
RESULTAT	245 859,42	RESULTAT	- 72 201,08

**Adopté à l'unanimité**

### **3. VOTE COMPTE DE GESTION O.M. 2014**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2014 au 31/12/2014,

- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2014, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. VOTE DES REDEVANCES O.M. 2015**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2015 avec une évolution de + 2 %.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent ainsi :

<b>MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE</b>	
1 Personne	72 €uros
2 Personnes	143 €uros
3 Personnes	209 €uros
4 Personnes	277 €uros
5 Personnes et au-delà	288 €uros

**Adopté à l'unanimité.**

		Coef 1.05	Coefficient 1,25
<b>REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES</b>	<b>1 collecte</b>	<b>2 RAMASS. Circuit prévu</b>	<b>collecte supplément. Hors circuit</b>
Parc Résidentiel	160		
Résidence secondaire	160		
Camping par emplacement saisonnier	20		
Camping à l'année par emplacement	33	35	41
Restaurant Hôtel ( <b>Prix au litre</b> )	0,75	0,79	0,94
Lycée	-	2 854	-
MFR	-	487	-
Collège	-	1 429	-
Maison de retraite par nombre de lits	35		44
Usine	678	712	
Supermarché	1 902	1 998	2 378
CAT	-	-	6 027
Supérette	317		-
chambres d'hôtes ( <b>à l'unité</b> )	29		-
Chambres et Tables d'hôtes ( <b>à l'unité</b> )	56		-
Château	1 016		1 257
Administration Publique	177		-
Commerce	160	168	200
Profession libérale	160		-
Night-Club	389		-
Gîte rural/Location saisonnière	171		

**Adopté à l'unanimité**

## **5. VOTE TARIFS 2015: DEPÔTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères propose de revaloriser de 2 % la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

Déchets	Prix 2015
Gravats	5,85 € m <sup>3</sup>
D I B	24,60 € m <sup>3</sup>
DECHETS VERTS	10,60 € m <sup>3</sup>
BOIS	12,95 € m <sup>3</sup>
AMIANTE	5,85 € m <sup>2</sup>

**Adopté à l'unanimité**

## **6. VOTE TARIFS O.M. 2015 SALLES DES FETES**

Monsieur le Président propose de maintenir le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à 2 euros par habitant.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. VOTE DU BUDGET ORDURES MENAGERES 2015**

investissement	dépenses	recettes
Déficit reporté	72 201.08	
prévu	151 412.28	223 613.36
<b>Total investissement</b>	<b>223 613.36</b>	<b>223 613.36</b>
fonctionnement	dépenses	recettes
Excédent reporté		245 859.42
prévu	2 237 787.18	1 991 927.66
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 237 787.18</b>	<b>2 237 787.18</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **8 VOTE TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL BUDGET BP VERS BUDGET OM**

Il est proposé de transférer du Budget Principal vers le budget OM la somme de 41 000 euros correspondant à la mise à disposition de Sébastien POCH pour des travaux administratifs, Aldo CARRAPA Nicolas GUERIN et Dominique BRASSAUD pour des travaux d'espaces verts et d'entretien des bâtiments, activités relevant du budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ZAC DE LIAUZE**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2014 relatif au budget 2014 :

**Fonctionnement****Investissement**

EXCEDENT 2013	45 108,27	DEFICIT 2013	-	5 567,43
TITRES 2014	392 687,38	TITRES 2014		66 024,00
MANDAT 2014	- 392 687,38	MANDAT 2014	-	399,00
RESULTAT	<b>45 108,27</b>	RESULTAT		<b>60 057,57</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **10. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 ZAC DE LIAUZE**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2014 au 31/12/2014,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2014, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. VOTE DU BUDGET 2015 ZAC DE LIAUZE**

investissement	dépenses	recettes
excédent reporté		45 108.27
prévu	45 108.27	
<b>Total investissement</b>	<b>45 108.27</b>	<b>45 108.27</b>
fonctionnement	dépenses	recettes
Excédent reporté		60 057.57
prévu	70 229.57	10 172.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>70 229.57</b>	<b>70 229.57</b>

**Adopté à l'unanimité**

## **12 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le Premier Vice-Président présente le compte administratif 2014 relatif au budget 2014 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté		DEFICIT reporté	- 53 901,69
TITRES 2014		TITRES 2014	53 901,69
MANDAT 2014	- 61 959,70	MANDAT 2014	- 84,00
RESULTAT	<b>- 61 959,70</b>	RESULTAT	<b>- 84,00</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **13. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2014 au 31/12/2014,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2014, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

### **14. VOTE DU BUDGET 2014 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

investissement	dépenses	recettes
déficit reporté	61 959.70	
prévu	1 701 040.30	1 763 000.00
<b>Total investissement</b>	<b>1 763 000.00</b>	<b>1 763 000.00</b>
fonctionnement	dépenses	recettes
déficit reporté	84.00	
prévu	100.00	184.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>184.00</b>	<b>184.00</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **15. VOTE DES TARIFS VOIRIE 2015.**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose de ne pas augmenter les tarifs voirie applicable lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>TARIFS</b>
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,00
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,00
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	6,80
NACELLE demi-journée	34,60
BALAYEUSE à l'heure	8,50
LAME NIVELEUSE seule la ½ journée	20,40
LAME NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,00
BROYEUR demi-journée	34,60
TRACTEUR LAMIER avec votre CARBURANT à l'heure	17,00
TRACTEUR LAMIER avec notre CARBURANT à l'heure	19,00
TRACTEUR avec CHARGEUR la ½ journée	25,50

**Adopté à l'unanimité**

## **16. OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Dans le cadre de l'exercice de nos compétences, il vous est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

Les P'tits Cœurs de Saintonge : 103 487 €  
[75 000 P'tits Cœurs + 18 487 CLAS et TAP + 10 000 SEC'J]  
Les P'tites coccinelles : 30 000 €  
Mission Locale : 13 927 Euros  
Charente Maritime Initiative : 1 500 €  
Office du Tourisme de Saintes : 5 000 €  
SPA de Saintes : 2 877 €

**Adopté à l'unanimité**

## **17. MANDATEMENTS AVANT BUDGETS.**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire, les mandatements suivants avant vote du budget principal :

Syndicat Départemental de la Voirie– Travaux Beurly : Article 2317-48 : 22 698.47 €  
Entreprise JOLLY Frères – Travaux Saint Porchaire – Article 2317-63 : 9 770.62 €  
Caisse Allocations Familiales– Remboursement Prêt (création RAM) –Article 1328 : 6 240 €  
Caisse Allocations Familiales– Remboursement Prêt (création ALSH) –Article 1328 :10 000€

**Adopté à l'unanimité**

## **18. TARIFS CLAS : GOUTERS**

Le Conseil Communautaire est sollicité sur la proposition de participation des familles aux goûters, dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité, à hauteur d'une somme forfaitaire de 5 € par enfant pour la période scolaire 2014/2015.

**Adopté à l'unanimité**

## **19. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : TRIZAY.**

Par délibération en date du jeudi 18 décembre 2014, la commune de TRIZAY nous sollicite pour une maîtrise d'ouvrage déléguée sur des travaux d'isolation au niveau des gîtes communaux pour un montant de 30 110,50 € HT.

Cette opération pourrait bénéficier de subventions versées par le Conseil Général (30%) et au titre du FREE et du FRIL ; des dossiers seront déposés.

**Adopté à l'unanimité**

## **20. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION OCADEEE/RECYLUM**

Cet organisme vient d'obtenir le renouvellement de son agrément pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2020 pour ce qui concerne :

*La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers*  
*La collecte des lampes usagées*

Il convient donc de délibérer sur la signature d'une nouvelle convention pour chacun de ces agréments

**Adopté à l'unanimité**

## **21. DOSSIER DETR : ZAC DE BEURLAY.**

Par courrier en date du 25 août 2014, Madame la Sous-Préfète de Saintes accusait réception de notre demande DETR 2014 sur le projet de la zone d'activité de Beurlay.

Par ce même courrier, elle nous informait du fait de ne pas pouvoir y donner une suite favorable compte tenu d'une enveloppe budgétaire insuffisante.

Enfin, précisant qu'en application de l'article R2334-25 du CGCT, notre dossier était valable sur 2 exercices budgétaires, il convient de présenter à nouveau cette demande par une délibération du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **22. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est le document cadre régional de la trame verte et bleue, laquelle s'appuie sur les 2 éléments fondamentaux que sont les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

A la lecture du projet, il semble judicieux de remettre en question la pertinence du maillage dessiné par les réservoirs de biodiversité système bocagers. En effet, il y aurait un risque de contrainte excessive quant aux possibilités de développement urbain (ex : Port d'Envaux, La Vallée, Romegoux, Geay, Crazannes) alors même que l'intérêt écologique de ces espaces peut être à relativiser sur certains espaces (déprise agricole, trame bocagère quasi inexistante sur site, etc...).

De plus, le traitement de secteurs de zones humides en tant que vallées ne correspond pas à la réalité de certains sites.

Enfin, les enveloppes urbaines de certains bourgs notables et/ou faisant l'objet de positionnement sensible (Chérac, Cravans, Meursac, Pisany, Port d'Envaux, Rétaud, Saint Sauvant, ...) subissent une contrainte excessive.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis défavorable sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

**Adopté à la majorité**

**4 abstentions** : Monique RIVIERE, Michel ROBERT, Denise TURGNE, Claude LOUVET

## **23. QUESTIONS DIVERSES.**

- **Remboursement agent suite à vol.** Lors du sinistre du 17 novembre sur la déchèterie de Trizay, plusieurs équipements ont été volés, et, en l'occurrence une paire de lunettes appartenant à notre agent DENIS Gérard. Groupama rembourse une partie de leur valeur, à savoir 158 Euros. Il convient de délibérer pour lui rétrocéder ce montant.

**Adopté à l'unanimité**

- **Renouvellement de la convention avec la CARO.** La convention qui nous liait avec la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, actant la fréquentation des habitants de Saint Hippolyte n'a pas été renouvelée dans la foulée des élections municipales. Suite aux contacts avec Monsieur le Maire de Saint Hippolyte et avec les services de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, il convient de délibérer sur son renouvellement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Un titre de recettes sera établi pour 2014.

**Adopté à l'unanimité**

- **Interventions des intervenants extérieurs dans le cadre des TAP.** Rappel de la position de la Communauté de Communes sur une prise en charge financière de ces horaires d'intervention.
- **Equipements des logements locatifs en détecteurs de fumée.** Rappel juridique : La commande doit être passée avant le 8 mars 2015 et la pose doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Suite à l'enquête auprès des communes, nous procédons à une commande de 136 détecteurs auprès de SECURAMA/GROUPAMA. Le montant sera prévu au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

A Saint Porchaire, 10 mars 2015

Le Président,

Sylvain BARREAUD